

ÉCHOS

D'ici et d'ailleurs

**PROTOCOLE FACULTATIF CONTRE LA VENTE D'ENFANTS,
LA PROSTITUTION DES ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE
METTANT EN SCÈNE DES ENFANTS**

LE ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Pettigrew, et le ministre de la Justice et procureur général du Canada, M. Erwin Cotler, ont annoncé le 14 septembre dernier que le Canada avait ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La ratification a eu lieu à New York, en marge du Sommet mondial 2005 de l'ONU.

« En ratifiant le Protocole facultatif, nous réaffirmons l'engagement envers les enfants que nous avons pris en 2002, lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, a déclaré le ministre Pettigrew. La ratification est également l'expression de la détermination du Canada à travailler avec la communauté internationale à la protection des enfants. Nous encourageons les autres États à signer et à ratifier le Protocole facultatif. »

« La protection des enfants constitue pour nous une priorité et un principe d'une importance fondamentale, a déclaré pour sa part le ministre Cotler.

(...) Le Protocole facultatif oblige les États parties à interdire, en vertu de dispositions criminelles ou pénales, la vente d'enfants, la prostitution juvénile et la pornographie mettant en scène des enfants; de renforcer la coopération internationale; de saisir et de confisquer les biens utilisés pour commettre ces infractions; de mettre en œuvre des mesures visant à informer le public; et de prendre

des mesures pour la réhabilitation des enfants victimes de ces crimes.



Pierre Pettigrew, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce International du Canada

Le Canada respecte pleinement les obligations juridiquement contraignantes imposées aux États parties en vertu du Protocole, notamment par des lois, des programmes et des politiques qui relèvent de la compétence du fédéral, des provinces et des territoires. Cela comprend une série complète de prohibitions en vertu du Code criminel pour protéger les enfants contre les enlèvements et les rapt, les mauvais traitements, et l'exploitation sexuelle, y compris la pornographie mettant en scène des enfants et la prostitution juvénile.

Le Protocole facultatif a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 mai 2000 et est entré en vigueur le 18 janvier 2002.

Source: MAECI - Canada.

* Au 1er septembre 2005, 99 États avaient adhéré au Protocole facultatif dont le Maroc.

Ni Leader ni Imam

Par Ahmed Benbouzid

Mes amis du nord m'interrogent souvent sur ce qui est l'islam, pour moi, car par ces temps troubles on y perd le Nord.

Aujourd'hui, je leur réponds à travers cet éditorial. Pour aborder le sujet, je prends le chemin de mes vacances. Après tout, tous les chemins mènent... à la Mecque.

Je suis retourné récemment dans mon village natal, Id-bouzid (Maroc), une bourgade de 120 âmes au bout du monde... après Id-Bouzid s'étend le désert.

Le soir du premier jour, je monte sur le toit de la kasbah de mon grand-père pour voir le soleil se faire avaler par la baleine, comme on dit ici.

Un sublime coucher de soleil. Derrière la petite mosquée en bas du village se dressent, comme un symbole de triomphe sur le désert, deux majestueux palmiers vieux comme le monde, plus penchés que la tour de Pise, comme un couple contemporain : près par les jambes, loin par la tête et le cœur... cœur de palmier. Le soleil file exactement entre les deux palmiers comme pour tracer la ligne de démarcation entre les deux corps élancés.

Après le coucher de soleil, c'est l'appel du Muezzin. À Id-Bouzid, c'est lui même, en personne, qui rassemble les fidèles et non une cassette préenregistrée. Bachir un vigoureux vieil homme lance l'appel d'une voix rock, du haut de ses 80 ans, digne d'un « Ne me quitte pas » de Jacques Brel. L'imam Hussein préside la prière du Maghreb.

Aujourd'hui c'est vendredi, jour d'offrande. Khadija, pour son premier salaire de jeune enseignante de biologie, a préparé un beau couscous garni à la viande de chèvre nourrie aux feuilles d'arganier (que du bio!). Son grand-père a porté le plateau sur sa tête jusqu'à la mosquée. On ap-

pelle les enfants qui jouent dehors. Tout le monde se met autour du grand plateau et, au nom de Dieu, l'assiette géante est vidée, comme par miracle, dirait Jean Lapierre.

Hussein remercie Khadija et lui dédie une prière pour le succès dans sa jeune carrière. Il prie pour les morts, tous les morts. Pour les enfants, tous les enfants. La prière est achevée par un retentissant amen en chœur.

Quoi de mieux après un si bon couscous qu'un verre de thé vert à la menthe fraîche ! Moussa s'active pour allumer le brasier pour faire bouillir l'eau. Mohamed est parti chercher la menthe fraîche dans le potager voisin. Il n'a pas demandé la permission du propriétaire, que Dieu lui pardonne! Mohamed n'est pas très porté sur la prière. Par contre, il est grand amateur de pipe locale, qu'il fume avec rituel.

Pendant le rituel du thé, l'imam Hussein annonce à qui veut bien l'entendre qu'il n'est pas un imam mais juste un prieur, et qu'il ne vit pas de son islam mais gagne sa vie comme les autres, à la sueur de son front et à la force de ses bras.

Après avoir siroté les deux verres de thé réglementaires, chacun est rentré chez soi paisiblement.

Avant de rentrer chez lui, Mohamed, lui, est passé chez Brahim, le propriétaire du potager, pour le prévenir qu'il lui devait une botte de menthe fraîche et rentre sereinement chez lui.

L'islam, c'est d'être en paix avec les autres et avec soi-même. Et ça, chers amis, vous n'avez pas besoin d'avoir ni la tête à Papineau ni celle, plus contemporaine, à Parizeau, pour le comprendre.

qu'à Sherbrooke .

Il est également lu sur l'internet: (<http://www.maghreb-canada.ca> et <http://www.maroc-canada.com>) et grâce à une liste de distribution électronique internationale de plusieurs centaines de courriels.

Contact :

journal@maghreb-canada.ca
Ou bien: elfouladi@videotron.ca

© Une production
MAGHREB CANADA EXPRESS
<http://www.maghreb-canada.ca>

ISSN 1708-8674

Dépôt légal (Qc): 2550843.

Adresse: 530, De l'Église
C.P. 91, Succursale Verdun,
Verdun (Qc) H4G 3E1 Canada
Tel. (514) 576-9067
maghreb@videotron.ca.

Directeur de Publication
Abderrahman El Fouladi.

Collaboration spéciale:
Abdellatif Mansour (Maroc)

Correspondants au Maghreb:
Anouar Chennoufi (Tunisie)
Salahedine Lemaizi (Maroc)

Chroniqueur:
Hamid Lechhab (Autriche)

Conseiller en Infographie:
Hicham El Fouladi.

Impression
Hebdo Litho Saint-Léonard, (Qc)
Canada.

Maghreb Canada Express est un mensuel publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003, et distribué gratuitement dans la région d'Ottawa et de Montréal ainsi